



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Bilan écologique positif pour l'environnement de Gaza

Un nouveau rapport du PNUE sur la Bande de Gaza propose des leçons importantes à retenir dans l'éventualité du désengagement d'Israël de la Cisjordanie

Jérusalem, le 30 mars 2006 – Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a aujourd'hui présenté les conclusions du premier examen substantiel de l'impact environnemental du désengagement israélien de Gaza en 2005. L'évaluation scientifique du PNUE dresse un bilan écologique plutôt positif du retrait israélien de Gaza.

La publication du rapport et les leçons qui en découlent revêtent une signification particulière du fait qu'elles paraissent quelques jours après les élections israéliennes. « Tout retrait supplémentaire d'Israël de la Cisjordanie aura désormais un étalon de référence sur lequel évaluer l'impact environnemental », a déclaré Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE.

L'impact environnemental des anciennes colonies israéliennes de la Bande de Gaza est restreint et ne devrait pas entraver les projets palestiniens d'aménagement, estime le rapport du PNUE intitulé « Evaluation de l'environnement dans les zones désengagées par Israël dans la Bande de Gaza ».

Selon le rapport, hormis quelques cas de pollution localisée et des problèmes liés à la présence d'amiante, le taux de contamination de l'eau, du sol ou des infrastructures ne présente pas de risque significatif pour la santé publique ou écologique. Le rapport souligne que tant que les recommandations liées à l'assainissement de certains sites seront mises en œuvre, il n'existera aucune entrave au repeuplement de la région par des Palestiniens d'un point de vue environnemental.

Cela constitue une bonne nouvelle non seulement pour l'environnement, mais aussi pour le climat d'investissement économique de Gaza. Le rapport démontre également à quel point les questions d'ordre environnemental peuvent offrir un élément de rapprochement entre Israéliens et Palestiniens dans leur recherche de nouveaux terrains d'entente.

« Le bilan globalement positif dressé par rapport à cet aspect de l'environnement de Gaza est une heureuse nouvelle appréciée par tous ceux qui se soucient de l'environnement, de la stabilité et du progrès économique à long terme de la région », a noté M. Toepfer.

« L'évaluation présente non seulement le fondement nécessaire au futur développement social et économique de Gaza, mais elle démontre aussi comment la coopération environnementale peut être un outil positif dans le processus de paix » affirme M. Toepfer. « La publication de ce rapport intervient à un moment de dialogue politique intense pour résoudre les problèmes difficiles de la région. J'espère sincèrement que la coopération en matière d'environnement pourra contribuer à améliorer la confiance entre les parties » a-t-il ajouté.

Le rapport se penche sur les questions liées à la qualité de l'eau, à la contamination du sol, aux déchets dangereux, à l'amiante et aux zones côtières dans les territoires de la Bande de Gaza désengagés par Israël en septembre 2005.

Elaborée à la demande de l'Autorité palestinienne et avec la coopération du gouvernement israélien, le but de cette évaluation est de donner un aperçu de l'état de l'environnement dans les anciennes colonies et d'identifier les domaines les plus inquiétants avant que les territoires ne soient repeuplés ou que de nouvelles constructions y soient entreprises.

A l'aide d'images satellitaires, de rapports antérieurs et des contributions de sources palestiniennes, israéliennes et internationales datant d'avant le désengagement, des scientifiques du PNUE ont identifié près de 100 secteurs d'intérêt, y compris des immeubles industriels, des décharges publiques, des usines agro-alimentaires et des réservoirs de stockage.

Les sites pertinents ont ensuite été examinés lors d'une mission du PNUE qui s'est rendue dans les anciennes colonies en décembre 2005. Des échantillons ont été prélevés en trois exemplaires et envoyés par la suite aux Palestiniens, aux Israéliens ainsi qu'à un laboratoire indépendant au Royaume-Uni.

Le rapport du PNUE présente des recommandations préliminaires pour répondre, à l'échelle locale, à quelques uns des problèmes identifiés, tels que le nettoyage de déversements accidentels de pétrole.

Dans la cité industrielle d'Erez, lieu de la plus importante pollution du sol, le rapport recommande une étude détaillée de la zone affectée, suivie de l'assainissement des sites contaminés, qui comprendra le nettoyage et le traitement du pétrole déversé dans une centrale électrique gravement endommagée.

Le ramassage et la destruction de matières provenant des gravats demeure une activité primordiale à entreprendre avant d'envisager le repeuplement à grande échelle des zones concernées. Pendant cette période, les problèmes liés à l'amiante devront être affrontés prudemment afin de ne pas exposer les travailleurs à des dangers inutiles, dit le rapport du PNUE. Il en est de même pour le réaménagement des immeubles qui pourraient également contenir de l'amiante.

Le PNUE travaille de près avec le Programme des Nations Unies pour le développement / Programme d'assistance au peuple palestinien du (PNUD/PAPP), qui a été chargé par le gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et le Bureau de l'envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement, M. James Wolfensohn, de procéder au réaménagement et au recyclage de plus de 1,2 millions de tonnes de gravats produits lors de la destruction des colonies de la Bande de Gaza.

A part le sol contaminé et l'amiante, l'évaluation n'a pas identifié d'autres sources importantes de déchets dangereux dans la région. Elle a toutefois identifié plusieurs décharges non délimitées, de déchets ménagers et agricoles essentiellement, situés parfois dans d'anciennes carrières. Le rapport recommande que ces régions soient indiquées clairement sur les cartes d'aménagement, afin de limiter leur utilisation et que des examens et des évaluations des risques de ces sites soient entrepris pour décider de plans définitifs pour chacune des décharges identifiées.

L'espoir est que l'information fournie par les évaluations sera utilisée dans la planification à long terme de l'exploitation de différentes ressources, dont l'aménagement du territoire, la planification agricole et les systèmes de gestion des déchets solides.

Le PNUE mettra à la disposition de l'Autorité palestinienne toute l'information recueillie par le biais d'un système d'information en ligne, et s'apprête à apporter son concours dans d'autres questions prioritaires comme les activités de nettoyage, la formation en matière de destruction d'amiante et l'élaboration de plans de gestion environnementale.

L'évaluation du PNUE dans la Bande de Gaza a été financée avec le soutien des gouvernements suisse et suédois.

Notes aux éditeurs

Une conférence à l'occasion du lancement du nouveau rapport du PNUE se tiendra à 11h le jeudi 30 mars à l'Hôtel American Colony, Jérusalem Est.

Des copies du rapport, « Evaluation de l'environnement des zones désengagées par Israël dans la Bande de Gaza », et des photographies sont disponibles sur <http://www.unep.org> et http://postconflict.unep.ch/opt_new.htm

Le site contient également des informations de fond supplémentaires sur le travail précédent du PNUE dans la région, y compris l'étude sur l'Etat de l'environnement des territoires palestiniens occupés.

Pour les télédiffuseurs, des séquences en format b-roll du travail entrepris sur le terrain sont également disponibles.

Pour en savoir plus, prière de contacter : Robert Bisset, chargé de la presse du PNUE (à Jérusalem jusqu'au 31 mars) au +33 6 22725842 (mobile) ou par courriel : robert.bisset@unep.fr

A Nairobi, contacter : Nick Nuttal, Porte-parole, Bureau du Directeur exécutif, Tél : +254 20 762 3084, Mobile : +254 (0)733 632755; courriel : nick.nuttall@unep.org

En cas d'absence de réponse immédiate, prière de contacter Elisabeth Waechter, Chargée de l'information, Tél : 254 20 7623088, Mobile : 254 720 173968, courriel : elisabeth.waechter@unep.org